

Date de dépôt : 19 janvier 2011

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de M. Bertrand Buchs :
Circulation au Rondeau de Carouge : Il est urgent d'agir**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 décembre 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La circulation automobile est de plus en plus critique au Rondeau de Carouge. Le temps d'attente au feu augmente, car les files d'automobiles s'étendent sur plus de 3 00 mètres, les transports publics accusent d'importants retards, l'accès au cycle d'orientation de Drize et au collège de Staël est problématique, et la circulation des piétons et des cyclistes est dangereuse.

La circulation automobile va encore augmenter ces prochaines années. La route de Drize et le chemin de Pinchat drainent une grande partie du trafic pendulaire de la région de Veyrier, Troinex et Bardonnex. L'ouverture prochaine des travaux du CEVA, dans la région de Val d'Arve, va probablement entraîner de gros problèmes de circulation et un report du trafic sur le Rondeau de Carouge, qui n'est plus apte à recevoir autant de véhicules. Il faut donc revoir, en urgence, sa conception et débiter des travaux de transformation.

Il y a quelques années, la commune de Carouge a décidé d'ouvrir un concours d'architecture pour la transformation de ce carrefour. Un premier prix a été décerné, et le projet n'a pas vu le jour. Pourquoi ?

Parce que les TPG ont, semble-t-il, besoin d'utiliser la boucle de rebroussement du Rondeau durant les travaux du CEVA, les trams ne pouvant plus tourner au Bachet.

La Ville de Carouge doit donc patienter jusqu'à la fin des travaux du CEVA.

La situation actuelle démontre qu'il n'est plus possible d'attendre et que la transformation du Rondeau doit pouvoir débiter le plus rapidement possible.

Ma question est la suivante :

Peut-on opter pour une autre solution en suggérant aux TPG : d'utiliser en priorité des motrices bidirectionnelles ou de faire tourner les trams à la Place des Augustins en mettant en place un transfert par bus ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Lors du démarrage des travaux de la ligne ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA), la boucle de tram du Bachet sera démantelée provisoirement. Plus aucune ligne ne pourra donc faire son terminus au Bachet-de-Pesay. La boucle du Rondeau de Carouge sera donc réactivée en substitution.

Le remplacement des trams par des bus entre les Augustins et le Bachet n'est pas envisageable pour les raisons suivantes :

- le gabarit de la rue Ancienne, de la rue Saint-Victor et le site tram de la rue de Carouge ne sont pas suffisants pour permettre le croisement des bus (gabarit de 5 mètres à la rue Ancienne par exemple). Une desserte en bus signifierait que les arrêts Blanche, Armes, Marché et Ancienne ne seraient plus desservis, ce qui n'est pas possible étant donné que cet axe est l'un des plus chargés du réseau tram;
- cette proposition imposerait un transbordement aux Augustins, pénalisant ainsi les clients en rallongeant leur temps de parcours;
- à chaque arrivée de tram aux Augustins, trois bus seraient nécessaires pour absorber la clientèle. Etant donné que la cadence de la ligne 12 sera de 3,3 minutes aux heures de pointe, soit 18 trams par heure, il serait nécessaire de disposer de 54 bus par heure pour offrir la même capacité entre les Augustins et le Bachet. La flotte des TPG ne permet pas de mobiliser autant de bus.

En décembre 2011, avec la mise en place du concept d'exploitation tram à trois lignes, seule la ligne 12 empruntera le tracé entre Palettes et Carouge.

Afin de répondre à une augmentation croissante de la demande, aussi bien sur l'axe de Chêne qu'à Carouge, la ligne 12 sera exploitée par l'ensemble de la flotte de trams monodirectionnels en convois de 53 mètres. Une telle composition permet d'augmenter de 26 % la capacité offerte par rapport à des motrices bidirectionnelles.

De plus, les motrices bidirectionnelles doivent être déployées sur la future ligne 14 (Bernex-Meyrin-CERN) et sur la future ligne 15 (Palettes-Acacias-Nations) pour des raisons d'infrastructures.

Il faut également noter que l'utilisation de la boucle du Rondeau de Carouge ne sera pas nécessaire pendant toute la durée des travaux du CEVA (6 ans). En effet, la reconstruction de la boucle du Bachet prendra entre 3 et 4 ans après le démarrage des travaux.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER